

Département de : l'Aube

Commune de :

ROMILLY-SUR-SEINE



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1

Avis des services de l'Etat et personnes publiques associées

PLU approuvé le 27 Juin 2013
Modification n° 1 du PLU approuvée le 9 Février 2017

Dossier réalisé par :

PERSPECTIVES
2, rue de la Gare
10 150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90.
Mail : perspectives@perspectives-urba.com





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Troyes, le **02 AOUT 2017**

BUREAU DES PROJETS DE TERRITOIRES

Affaire suivie par Eric NICOLAS
Téléphone 03 25 46.20.96.
Télécopie 03 25 46.20.09.
Mail : eric.nicolas@aube.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par envoi électronique en date du 24 juillet 2017, le bureau d'études Perspectives m'a adressé le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Romilly-sur-Seine.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme, votre communauté de communes souhaite modifier le règlement écrit, afin de permettre l'implantation de la nouvelle déchetterie intercommunale au sein du secteur 1Aub.

Ce projet entre dans le champ de la procédure de modification simplifiée défini par l'article susmentionné du code de l'urbanisme. En conséquence, j'émetts un avis favorable à ce projet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, le présent avis devra être joint au dossier soumis à la consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental adjoint,



Daniel SERGENT

Monsieur le Président de la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine
Hôtel communautaire
9 bis, place des Martyrs de la Libération
10 100 ROMILLY-SUR-SEINE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Troyes, le 28 SEP, 2017

BUREAU DES PROJETS DE TERRITOIRES

Affaire suivie par Eric NICOLAS
Téléphone 03 25 46.20.96.
Télécopie 03 25 46.20.09.
Mail : eric.nicolas@aube.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par envoi en date du 21 septembre 2017, vous m'avez adressé le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Romilly-sur-Seine.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme, votre communauté de communes souhaite modifier le règlement écrit, afin de permettre l'implantation de la nouvelle déchetterie intercommunale au sein du secteur 1Aub.

Ce projet entre dans le champ de la procédure de modification simplifiée défini par l'article susmentionné du code de l'urbanisme. En conséquence, j'émetts un avis favorable à ce projet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, le présent avis devra être joint au dossier soumis à la consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur départemental,

Pierre LIOGIER

Monsieur le Président de la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine
Hôtel communautaire
9 bis, place des Martyrs de la Libération
10 100 ROMILLY-SUR-SEINE


Troyes, le 28 septembre 2017

DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'ACTION TERRITORIALE

—
M. BERTHELON
Directeur

**M. le Président de la
Communauté de Communes des
Portes de Romilly-sur-Seine
9 bis, place des Martyrs
10100 ROMILLY-SUR-SEINE**

AFFAIRES JURIDIQUES ET
GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Affaire suivie par : Patrice MARTIN
Tél. : 03.25.42.21.55

Communauté de Communes des
Portes de Romilly-sur-Seine
Hôtel Communautaire

02 OCT. 2017

OBJET : Modification simplifiée n° 1 du PLU de Romilly-sur-Seine – Avis du Département.

REF.: Votre courrier du 21 septembre 2017 référencé 273/17/RB/ES.

Monsieur le Président,

Par courrier du 21 septembre 2017, vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de Romilly-sur-Seine.

J'ai l'honneur de vous informer que ce document n'appelle aucune observation de la part du Département de l'Aube.

Restant à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur des Routes et de l'Action Territoriale,



Michel BERTHELON

Le 4 octobre 2017



Romilly-sur-Seine

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes des Portes de Romilly-Sur-Seine
9 bis Place des martyrs
10100 ROMILLY-SUR-SEINE

Affaire suivie par : Laure ESPINASSE
Téléphone : 03.25.39.46.33
Courriel : lespinasse@mairie-romilly-sur-seine.fr

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de la ville de Romilly-Sur-Seine.

Monsieur le Président,

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Romilly-Sur-Seine, a été approuvé le 27 juin 2013 et modifié le 09 février 2017.

Aujourd'hui la Communauté de Communes des Portes de Romilly-Sur-Seine souhaite réaliser une modification simplifiée du PLU. Par courrier reçu le 25 septembre 2017, vous sollicitez notre avis sur ce sujet.

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de mon avis favorable à cette modification simplifiée.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Martine JUTAND-MORIN



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire